

En outre, comme nous l'avons signalé, la question d'un tribunal est extrêmement intéressante. Fonctionnera-t-il vraiment comme on le veut, alors que les juges et les membres nommés par le gouvernement occuperont leurs fonctions à temps partiel? Je suppose que leur nomination sera assujettie à une sorte d'examen de la part d'un comité parlementaire. Quoi qu'il en soit, tout le travail se fera à temps partiel seulement.

Cela soulève également une question intéressante au sujet des conflits d'intérêts toujours possibles. Prenons le cas d'un représentant du secteur privé qui appartient aux clubs de bon aloi. Il s'entretiendra avec ses amis qui font partie d'un milieu avec lequel il a une certaine affinité. Est-ce le genre de personne qu'on veut voir juger ses pairs? Je suppose qu'on peut affirmer que rien n'influence davantage le comportement que la pression de ses pairs, que ce soit au sein d'un groupe d'adolescents ou un groupe de gens d'affaires attablés à l'Albany Club ou au Manitoba Club. Je ne prétends pas qu'il y ait là quelque chose de répréhensible. Il s'agit simplement de s'intégrer à son milieu, pour dire les choses poliment. On tirera ainsi des gens de ce genre de milieu. En fait, on leur dira de juger leurs pairs et de leur demander de se défaire de centaines de millions de dollars d'actifs. Je voudrais demander aux honorables députés si nous pouvons être confiants que le tribunal aura le zèle et la force voulus pour s'attaquer à une situation qui existe, nous le savons tous, et continuera d'exister?

Selon moi, à moins que ce projet ne soit beaucoup modifié et qu'on le rende plus efficace, le Parlement ne fera que dire à ces gens, qui ont des légions d'avocats et de comptables pour se pencher sur leurs livres afin de déterminer où la prochaine razzia pourra être effectuée et qui pourrait être la prochaine victime, qu'ils n'ont pas à s'en faire, qu'ils peuvent continuer à agir comme ils le font. Sans une politique, sans une mesure législative, nous nous adressons d'une façon bien timide à ces temples sacrés. Ce n'est pas ainsi que l'on pourra convaincre le public que le Parlement est vivement préoccupé par la composition et la structure économiques de notre pays. On doutera que nous sommes convaincus qu'il doit exister une véritable concurrence au sein des différents secteurs économiques. La réplique sera la suivante: «Nous sommes autorisés à faire ce que nous voulons».

Je voudrais ajouter une autre considération que ni le ministre ni son secrétaire parlementaire n'ont signalée. Nous sommes en voie de négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis. Pour les Américains, la grande priorité se situe dans la technologie et les services. Ils ont répété à maintes reprises que leur premier objectif sera de libérer le marché dans le domaine de la technologie avancée et des services lesquels incluent les services financiers. Cela inclut également un bon nombre de secteurs économiques qui font l'objet d'une réglementation parce que nous avons cru que le Canada serait mieux servi si la participation canadienne dans ces secteurs demeurait élevée.

En tant que législateurs, nous devons examiner comment ce projet de loi sur la concurrence veillera à ce qu'il n'y ait pas une nouvelle ère de gestion, de collusion et de réaménagement au

sein des entreprises. Nous savons que notre économie est fortement dominée par la présence étrangère. Nous savons qu'elle doit subir des décisions prises par un certain nombre de sociétés de commerce et d'investissement. Ces pratiques échappent à l'attention du public parce qu'elles se déroulent entre sociétés, dans les sièges sociaux à Pittsburgh, à Londres ou à Atlanta. Nous devons faire en sorte qu'il y ait une ouverture intégrale au sein de l'industrie, du commerce et des services. On doit chercher également à affaiblir ou à éliminer les lois concernant les droits de la propriété intellectuelle. Ce qu'il nous faut c'est une loi sur la concurrence. Ce qui pourra arriver c'est que les décisions des grandes multinationales échappent totalement au contrôle de tout organisme national. Ni le Parlement, ni les tribunaux, ni aucun organisme officiel ne pourra demander à ces entreprises de justifier leur décision.

Que nous propose la loi sur la concurrence au sujet de ces pratiques? Absolument rien. Si le premier ministre (M. Mulroney) obtient ce qu'il cherche en libérant totalement les secteurs des services et de la haute technologie, comment pourrions-nous empêcher de grandes sociétés d'appliquer des décisions prises à l'étranger? Ces décisions peuvent avoir une incidence sur nos échanges, nos emplois et nos investissements. L'un des rares moyens que nous avons à notre disposition, c'est une loi réglementant la concurrence. Non seulement on ne s'est pas préparé à une telle éventualité, mais on ne l'a même pas envisagée. Nous sommes en train de prendre l'une des décisions économiques les plus importantes de notre histoire sans nous armer en conséquence.

Il y a pourtant déjà eu de longues discussions aux Nations Unies concernant l'établissement d'un code d'éthique international. Un code analogue est actuellement à l'étude dans les pays de la Communauté économique européenne. Que fait donc le gouvernement actuel en prévision d'un tel événement? Absolument rien. Il ne s'est pas préparé à une éventualité qu'il n'a même pas envisagée de toute façon. Ce qui ne l'empêche pas de nous assurer que le projet de loi à l'étude répond à toutes nos préoccupations.

J'engage donc les députés à examiner cette mesure sur la concurrence pour voir si elle obligera les intéressés à rendre compte de leurs activités aux termes du nouveau régime que nous propose le gouvernement. Sinon, il faudra la reprendre par le début.

On n'a pas tort de dire qu'elle constitue un progrès sur nos anciennes pratiques en matière de concurrence, mais il faut savoir si elle correspondra à la réalité actuelle. De quelle façon cette mesure réorganisera-t-elle notre économie? Comment s'adaptera-t-elle aux changements fondamentaux qui se produiront dans le cadre du libre-échange proposé? Comment pourra-t-elle contrer les pouvoirs politico-économiques de ces conglomérats pour protéger, défendre et assainir non seulement notre espace économique mais aussi notre marché démocratique? Voilà le genre de questions que nous posons au nom de l'opposition. Et nous ferons l'impossible pour en savoir davantage.